



Dépôt des demandes sectorielles

Le 31 octobre 2022, marqué par une mobilisation sous le thème « On vaut plus que des bonbons », et « On n'est pas des fantômes », les représentants et représentantes syndicaux à la table de négociation nationale ont rencontré les représentants et représentantes patronaux pour déposer les propositions syndicales sectorielles en vue du renouvellement de la convention collective S3 venant à échéance le 31 mars 2023.



L'adoption du cahier de revendications est le résultat d'une vaste opération de consultation auprès des membres et des syndicats affiliés, qui s'est déroulée en deux temps entre le 28 mars et le 20 mai 2022.



On vaut plus que des bonbons

Le personnel de soutien scolaire mérite:

- Postes à temps complet
- Horaires continus
- Valorisation
- Conciliation famille-travail
- Et bien plus...



Des demandes sectorielles près des membres!

Le réseau de l'éducation doit être mis au centre des priorités du gouvernement, et pour ce faire, le personnel de soutien est incontournable. Le premier ministre répète que l'éducation est la priorité des priorités, l'heure est maintenant venue de passer des paroles aux actes et traduire concrètement cet objectif dans les conditions de travail du personnel de soutien.

Le personnel de soutien scolaire doit occuper des emplois de qualité pour se réaliser au travail, aider le personnel de l'éducation et permettre aux élèves de développer leur plein potentiel. La création de postes à temps complet et de la souplesse dans la prise de congé. Consultez le cahier de dépôt au fpss.lacsq.org. N'hésitez pas à communiquer avec votre syndicat local pour des précisions.

Les perspectives de progression au sein de l'organisation sont assurément un motif favorisant l'attraction et la rétention du personnel. L'élimination de la précarité et du travail à forfait permettraient de garder le personnel en place, d'assurer la relève et de préserver l'expertise du travail.

En cette période inflationniste, le personnel de soutien ne peut plus se permettre de défrayer lui-même pour les frais engendrés dans l'exercice de ses tâches. Il doit de se voir octroyer les allocations nécessaires pour l'exécution de ses tâches et ce, peu importe sons statut ou sa classe d'emploi.

Des demandes intersectorielles rassembleuses!

C'est porté par le front commun, composé de la CSQ, CSN, FTA et APTS, que les demandes qui concernent le salarial, la retraite, les droits parentaux et les disparités régionales ont été déposée le 28 octobre 2022 dernier, sous le thème « Nous, d'une seule voix »

Dans le respect des délais prévus à la loi, les représentantes et représentants patronaux doivent soumettre leurs propositions dans les 60 jours du dépôt syndical. Par conséquent, nous devrions connaître leurs intentions en décembre.

Restez aux aguets dans vos milieux, vous serez sollicités prochainement par votre syndicat local pour des exercices de mobilisation. En éducation, le personnel de soutien est incontournable!



Les enjeux présentés à la partie patronale se rapportent aux thèmes suivants :

- La valorisation des emplois de soutien scolaire;
- Les conditions d'exercice des fonctions et responsabilités;
- L'organisation du travail et les relations du travail;
- L'employabilité et l'accessibilité aux postes.